

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre d'une candidature dans les études de santé

(Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique)

Date de dépôt de dossier sur e-candidat : 3 au 13 avril 2026

Je soussigné(e) [Nom Prénom] :

N° Etudiant UGA :/...../...../...../...../...../...../.....

Né(e) le :/...../..... à :

Atteste sur l'honneur :

- ne m'être JAMAIS inscrit(e) en première année d'un cursus santé** (PACES, PASS ou PCEM1, PCEP1)
- n'avoir JAMAIS présenté ma candidature au(x) concours santé** (via LAS 1, LAS 2, LAS 3, Alter'PACES)
- m'être déjà inscrit(e)** : (préciser l'année universitaire)
 - en PACES (Année universitaire/.....) \implies 1 fois 2 fois ou plus, Université de
 - en PASS (Année universitaire/.....) \implies 1 fois 2 fois ou plus, Université de
 - au concours de 1^{ère} année médecine (PCEM1) \implies 1 fois 2 fois ou plus, Université de
(Année universitaire/.....)
 - au concours de 1^{ère} année pharmacie (PCEP1) \implies 1 fois 2 fois ou plus, Université de
(Année universitaire/.....)
- m'être déjà présenté(e) aux concours MMOPK via** : (préciser l'année universitaire)
 - LAS 1 (Année universitaire/.....) 1 fois 2 fois ou plus, Université de
 - LAS 2 (Année universitaire/.....) 1 fois 2 fois ou plus, Université de
 - LAS 3 (Année universitaire/.....) 1 fois 2 fois ou plus, Université de
 - Alter'PACES (Année universitaire/.....) 1 fois 2 fois ou plus, Université de
 - Paramed CHUGA (Année universitaire/.....) 1 fois 2 fois ou plus, Université de

Candidater UNIQUEMENT pour l'année universitaire 2025-2026 auprès de l'UFR Santé de Grenoble via :

- LAS 1 LAS 2/3 Paramédicaux du CHUGA*

Candidater UNIQUEMENT pour l'année universitaire 2025-2026 auprès de l'UFR Santé de Grenoble à un ou plusieurs concours : (cocher un ou plusieurs concours)

- Médecine Kinésithérapie*** Pharmacie Maïeutique Odontologie**

*****Pour la filière kinésithérapie, précisez le nombre de candidature déjà effectuée aux concours kiné :**

- PASS : 1 fois 2 fois ou plus Passerelles : 1 fois 2 fois ou plus
- L1 STAPS UGA : 1 fois 2 fois ou plus SHN : 1 fois 2 fois ou plus
- L1 STS UGA : 1 fois 2 fois ou plus LAS 2/3 : 1 fois 2 fois ou plus
- LAS 1 UGA et USMB : 1 fois 2 fois ou plus Aucune candidature
- L1 STAPS ou STS USMB : 1 fois 2 fois ou plus

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à le **Signature obligatoire :**

*Etudiants de L2 ou L3 provenant de L'IFSI ou de l'IFMEM du CHUGA (CHU Grenoble Alpes)

**Attention seuls les étudiants de l'Université Grenoble Alpes (Grenoble et Valence) peuvent candidater